

République française
Département de la LOIRE
COMMUNE DE VÉZELIN-sur-LOIRE

DE_2021_1204_17

Nombre de conseillers : en exercice : 19
présents : 15
votants : 16

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à Amions, sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame PARSIGNY Laëtitia, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier, Madame VALFORT Nelly, Madame GERY Véronique, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Madame DARMET Martine, Monsieur SENDRA Gilles, Madame BARD Sylviane
Excusés : Monsieur SAPEY Emmanuel, Monsieur RAJOT Adrien, Monsieur BERTIQUET Dominique
Représentés : Madame PION Marion par Monsieur TOLA Sylvain
Secrétaire de séance : Monsieur TOLA Sylvain

Délibération n° DE_2021_1204_17

Objet : TARIFS SPANC

Le Maire expose au conseil municipal que la collectivité a confié à la SAUR les prestations de contrôle portant sur la conception et la réalisation des installations d'assainissement non collectif, et, de contrôle préalable à une transaction immobilière des installations d'assainissement non collectif.

Considérant les tarifs pratiqués par la SAUR, uniformisés sur l'ensemble des communes de la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une contribution financière représentative des frais de gestion des demandes de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

Vote les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022, pour les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

- Contrôle conception : 130 €
- Contrôle réalisation : 145 €
- Contrôle préalable à une transaction immobilière : 165 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

CERTIFIÉ CONFORME,

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 15.04.2021*

A Vézelin-sur-Loire,
Le 14 avril 2021

Le Maire,
Monsieur Georges BERNAT



Sous-Préfecture de Roanne
Date de réception de l'AR: 14/04/2021
042-200081347-DE_2021_1204_17-DE